



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général

Direction des relations et des
ressources humaines

VB/LL

Dossier suivi par
Valérie BERTOUX
Secrétaire Générale adjointe de
l'académie

Tél. :
03 22 82 39.48
Fax :
03 22 92.82.12
Mél. :
ce.rectorat@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex

Amiens, le 31 août 2009

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS
Chancelier des universités

à

- Messieurs les Présidents d'université
- Monsieur le directeur de l'I.U.F.M.
s/c de Monsieur le Président de l'UPJV
- Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie,
directeurs des services départementaux de l'Education
nationale de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme
- Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P
- Madame la directrice du C.R.D.P.
- Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.
- Messieurs les directeurs D.R.D.J.S. et D.D.J.S.
- Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
- Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
- Mesdames et messieurs les conseillers techniques
- Mesdames et messieurs les coordinateurs et
délégués des directions
- Mesdames et Messieurs les chefs de division

Objet : Facilités horaires accordées aux pères et mères de famille fonctionnaires
et employés des services publics à l'occasion de la rentrée scolaire 2009.

J'ai l'honneur de vous informer que des facilités horaires seront accordées à
l'occasion de la rentrée scolaire 2009, **le mercredi 2 septembre 2009**, aux
pères et aux mères de famille ainsi qu'aux personnes assurant seules la charge
d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'ils soient fonctionnaires ou agents de
l'Etat ou de ses établissements publics et que le ou les enfants soient inscrits ou
doivent s'inscrire dans un établissement d'enseignement préélémentaire ou
élémentaire.

Cette faculté est également ouverte pour les entrées en sixième.

Dans le cadre d'expériences relatives à l'aménagement du temps scolaire, la
date de la rentrée peut se trouver avancée dans certains établissements. Les
facilités horaires seront, dans ce cas, octroyées à cette date.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser cette note dès réception auprès de
l'ensemble des agents relevant de votre autorité et de veiller à sa bonne
application, dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement des
services.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général adjoint de l'académie



Patrick GUIDET